L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 3 MARS 1848.

Imprimée et publiée par
BAGIÈRE & WEISSE,
[illegible] rue du Camp
[illegible] ANS;

VENDREDI MATIN, 3 MARS 1848.

MORT DE JOHN Q. ADAMS.

John Quincy Adams est mort à Washington [illegible] soir, [illegible] de la naissance de Washington. Cette [illegible] nouvelle a [illegible] de la ca[illegible] d'ouvriers [illegible] aux nombreux amis du défunt. Ces [illegible] cependant doivent se consoler en songeant que la longue carrière du vénérable ex-président a été consacrée au pays, et que la mort est venue l'atteindre au milieu de ses exercices de représentant.

John Quincy Adams naquit le 31 juillet 1767 [illegible] avait accompli sa quatre-vingtième année au mois de juillet dernier. Il appartint à la vie publique pendant soixante-sept ans. En 1781, âgé seulement de quatorze ans, il débuta dans la carrière diplomatique en qualité de secrétaire particulier de Francis Dana, ambassadeur des Etats-Unis en Russie. Depuis lors, il fut successivement ministre plénipotentiaire, ambassadeur, secrétaire d'Etat et président des Etats-Unis. Il remplit ces différentes fonctions à la satisfaction de ses concitoyens et déploya dans [illegible] circonstances ces hautes qualités qui lui [illegible] l'estime du monde entier.

[illegible] Washington, [illegible] a été [illegible] Représentant [illegible] sa mort.

[illegible] Congrès [illegible] à la mémoire du vénérable [illegible] en suspendant leurs travaux pendant deux jours.

[illegible]

Cour de Ville [illegible]

[illegible]

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 2 mars 1848.

[illegible]

[illegible] Bayou Têche. Il informe également le Sénat que la Chambre a donné son assentiment aux amendements de ce corps au bill pour autoriser l'achat du rapport de Martin. Le concours du Sénat est en même temps demandé au bill relatif aux encanteurs; et aussi au bill pour autoriser le conseil de ville de Baton Rouge à prélever une taxe spéciale pour le paiement du terrain où l'on construit actuellement la nouvelle maison d'Etat.

Le secrétaire du Sénat informe la Chambre du concours de ce corps au bill pour venir au secours de H. L. Hanley, Eugène Sommereau et Pierre Evariste Wiltz, assesseurs de taxes d'Etat pour la ville de la Nouvelle-Orléans. Ce bill ayant passé les deux chambres, est devenu la loi de l'Etat.

M. Richardson présente une résolution fixant le 16 de ce mois pour l'ajournement *sine die* de la Législature. M. Moore propose d'ajouter les mots suivants: "à 3 heures P. M." Cette résolution donne lieu à une assez vive discussion. Elle est enfin adoptée avec l'amendement de M. Moore.

Le bill pour augmenter le nombre des notaires dans les paroisses de Bossier et Claiborne, est ensuite pris en considération, et après avoir été amendé, il subit ses trois lectures et passe.

M. McWhorter du comité spécial nommé pour s'enquérir des devoirs du Secrétaire d'Etat et du Trésorier, présente une communication du Secrétaire d'Etat. La lecture de ce document ayant été dispensée, le Sénat en ordonne l'impression.

M. Martin obtient la permission de présenter un bill pour amender l'acte relatif aux divorces. Ce bill ne subit qu'une seule lecture.

Diverses autres mesures locales sont ensuite [illegible], puis le Sénat s'ajourne.

Chronique Locale.

LES COURS.—Les différentes Cours de district se sont ajournées hier pour rendre hommage à la mémoire du vénérable ex-président des Etats-Unis, JOHN QUINCY ADAMS, décédé à Washington dans la soirée du 23 février.

1re COUR DE DISTRICT.—MM. Preaux et Fonthouze ont introduit à la 1ère Cour de district une motion pour obtenir une nouvelle audition de cause dans l'affaire de William P. Hewett, déclaré coupable de meurtre. Ils basent leur demande sur divers points de droits qu'ils feront valoir samedi, le 11 courant.

5me COUR DE DISTRICT.—L'affaire de Mme Charlotte Brooke contre son mari William Brooke, a été plaidée hier par devant le juge Buchanan. Un jugement de séparation a été rendu en faveur de la plaignante, et en outre de ce jugement, le défendeur aura à payer $7,000, plus les frais, pour recouvrir les droits paraphernaux.

5ME JUSTICE DE PAIX.—Une pétition a été hier enregistrée par M. Latour à la cour du juge de [illegible] Canonge, au nom de M. Richard Steward qui réclame de M. John Barnes cent piastres de dommages pour lui avoir fait subir un emprisonnement illégal. Le 28 février dernier, le [illegible] avait été arrêté à la requête du défendeur par la police de la 3me Municipalité, et emprisonné comme perturbateur du repos public.

RECORDER RAMOS.—Marguerite Fisher a été arrêtée [illegible] Gallagher, [illegible] Elle n'a pas encore été [illegible].

—[illegible] Cahos a été de nouveau arrêté par [illegible] à la requête du capitaine [illegible] Il est accusé d'avoir [illegible] à bord d'un brick et d'y [illegible] vol. C'est le même individu [illegible] d'un vol nocturne à bord d'un autre navire, et qui a été renvoyé de la plainte par [illegible] général.

—Plusieurs vagabonds arrêtés par la garde de nuit, ont également comparu devant le recorder, qui leur a donné un billet de logement pour un mois à la maison de correction.

BLESSURES.—Hier matin, vers deux heures, William [illegible], se trouvant dans une salle [illegible] sur les Champs-Elysées, vis-à-vis le dépôt du chemin de fer Pontchartrain, a reçu à la figure un coup de couteau que lui a porté un nommé John Hutchinson. Ce dernier a été immédiatement arrêté et écroué à la geôle de la [illegible] Municipalité. Le recorder Seuzeneau examinera l'affaire dans quelques jours.

M. William Sick nous prie d'annoncer qu'en essayant de sous-traire un prisonnier des mains d'un officier de police, il n'a fait qu'obéir à un sentiment d'humanité. Il nous assure que les mains du prisonnier étaient si étroitement serrées que le sang en sortait par les ongles. Nous ne savons absolument rien de la chose. M. Sick comparaîtra prochainement devant le recorder.

ACCIDENT.—On lit dans le dernier numéro du *Messager de St Jacques*:

Dimanche dernier, vers 5 heures du soir, M. Georges Mather, ayant avec lui M. Zénon Trudeau, se rendait à son habitation, dans un buggie attelé de deux chevaux, lorsque ceux-ci, prenant le mors aux dents, s'emportèrent et [illegible] la voiture. M. Mather a été [illegible], [illegible] pour M. Trudeau, il en [illegible] heureusement, pour quelques [illegible].

P. S. Nous [illegible] avec plaisir [illegible] samedi, M. G. [illegible] est entièrement rétabli. Cette heureuse nouvelle nous est donnée par son frère.

CONGRÈS.

Les nouvelles du Congrès nous viennent cette fois par la voie de l'Ouest: les journaux de [illegible] publient le compte-rendu de la séance du 24.

SÉNAT, 24 février.—M. Douglas annonce qu'il demandera demain la permission d'introduire un bill relatif à la création du territoire de Nebraska.

M. Allen réclame la mise aux voix de sa résolution demandant au président si un armistice a été conclu avec le Mexique, et en vertu de quelle autorité. Cette résolution passe à une majorité de 41 voix contre 9.

La résolution de M. Allen enjoignant au comité judiciaire de rapporter si l'acte de 1798 a besoin d'amendement, est pris en considération et passe.

M. Baldwin réclame la prise en considération de la résolution relative au proviso Wilmot.—M. Rusk en demande le dépôt sur le bureau.—Adopté.

On reçoit un message de la Chambre invitant le Sénat à assister aux funérailles de l'honorable John Quincy Adams.—L'invitation est acceptée, et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—L'enceinte et les galeries présentent partout l'aspect d'une [illegible]. Tous les sièges sont occupés.

M. Winthrop se lève et prononce un panégyrique de l'honorable John Q. Adams.

M. Hudson lui succède et rappelle les principaux [illegible] de la vie du défunt.

M. Holmes fait ensuite un touchant hommage à la mémoire de l'éloquent vieillard.

MM. Vinton et McDowell parlent aussi de M. Adams et expriment de sincères regrets sur la mort subite de ce législateur distingué.

La Chambre adopte les résolutions ordinaires, puis s'ajourne.—Tous ceux qui assistaient à la séance se sont retirés profondément émus.

(Correspondance particulière de l'Abeille.)

Washington, 23 février 1848.

Le traité de paix et la maladie de M. Adams sont le sujet de tous les entretiens. Le Congrès a suspendu ses travaux, et le monde impose un frein à ses plaisirs, par respect pour ce dernier événement.

La Chambre s'est ajournée ce matin immédiatement après s'être réunie et sans même entendre la lecture du procès verbal. Il en a été de même hier. Au moment où j'écris ces lignes, M. Adams respire encore, mais il ne reconnaît personne. Tous les médecins qui l'ont vu déclarent qu'il doit succomber. Il décline rapidement; la nature épuisée ne saurait l'empêcher de s'éteindre. Ses vœux sont accomplis; la mort est venue l'atteindre sur son siège, au milieu de ses collègues. Quelques minutes avant d'être frappé d'apoplexie, il avait voté à haute voix sur les résolutions de remerciemens présentées en faveur de Pillow et de quelques autres officiers. Ça été le dernier acte de sa vie publique; la tombe réclame maintenant cet homme extraordinaire. Il servait son pays depuis soixante-six ans.

Le Sénat délibère à huis-clos sur le traité de paix. Il est difficile de préjuger le résultat de la discussion, mais on doit être porté à croire d'après les apparences que certains démocrates le repousseront de toutes leurs forces. Le général Houston, confident de M. Polk, s'est prononcé énergiquement contre le traité. M. Rusk, son collègue, n'a pas été moins violent. D'autres sénateurs ont également déclaré qu'ils ne prêteraient les mains à aucun compromis, si les Etats-Unis ne maintiennent pas leurs prétentions jusqu'à la *Sierra Madre*. MM. Allen, Dickinson, Bright, Atchinson, Hannegan, Westcott et *les ultra* en général sont de cet avis; mais on pourra les ramener à d'autres sentiments. Leur grande colère s'évanouira comme [illegible] dans une mémorable circonstance. On [illegible] de leur mauvaise attitude dans la question de l'Orégon.

On croit généralement que le sénat conseillera de ratifier le traité, mais je vous entretiendrai de cela avec plus de certitude dans ma prochaine lettre. Le président a su mettre sa responsabilité à couvert.

Il y a eu hier un conseil de cabinet; M. Buchanan n'y assistait pas. Les avis ont été partagés. M. Rusk était présent à la fin de la consultation, et il a déclaré que les membres du cabinet n'avaient pu parvenir à s'entendre. La grande question est de savoir s'il convient de terminer actuellement la guerre ou de la prolonger. Ce défaut d'entente au haut lieu excitera la méfiance parmi les sénateurs.

On assure tout bas que le consul anglais, M. McIntosh, qui a communiqué une copie du traité à M. Crampton, chargé d'affaire de l'Angleterre à Washington, a écrit en même temps à ce dernier que les négociations entamées par Peña y Peña avaient soulevé contre le président mexicain l'indignation de toutes les classes, et que le Congrès mexicain rejetterait sans hésitation le traité de paix. La même chose est annoncée par des lettres reçues de l'armée.

Lorsque le message présidentiel renfermant le traité de paix a été transmis au sénat, M. Allen a demandé que les délibérations fussent publiques. Il a également déclaré qu'il proposerait de remettre en vigueur l'acte de 1799 qui rend passible d'une amende et de l'emprisonnement toute personne qui correspond avec un gouvernement étranger, sur des questions en litige, sans y être autorisé par le gouvernement des Etats-Unis.

M. Benton a un vif ressentiment contre l'administration pour sa conduite envers le colonel Fremont. L'honorable sénateur du Missouri saisira la première occasion de venger [illegible]. Il croit qu'on a voulu l'atteindre [illegible] le jugement qui a frappé Frémont, [illegible] sa rancune est dans son caractère, [illegible] il prendra un jour sa revanche d'une façon qui [illegible] M. Polk et ses conseillers.

Je me trompais en annonçant dans ma dernière lettre qu'une armée de 12,000 hommes devait, aux termes du traité, rester au Mexique jusqu'à l'entière exécution des clauses échangées de part et d'autre. J'apprends aujourd'hui que notre armée doit se retirer du territoire mexicain trois mois après l'échange des ratifications.

P. S.—Depuis que ces lignes ont été écrites, le Sénat s'est ajourné. Les documens qui lui ont été soumis sont très volumineux. On les a référés au comité des affaires étrangères. Quinze millions seront payés au Mexique et trois millions pour indemniser les citoyens américains. Les Etats-Unis protégeront les Mexicains contre les incursions des Indiens.—Le général Cass s'est prononcé: il veut tout le Mexique.

II.

NAUFRAGE D'UN NAVIRE AMÉRICAIN.—Le navire américain *Adrian*, capitaine Scott, venant de Mobile, est entré au Havre, ayant à son bord l'équipage du navire de la même nation, *Concorde*, de Boston, qui a sombré en pleine mer. C'est le 27 décembre, par 25° 40' latitude nord et 55° 16' longitude ouest, que l'*Adrian* a eu connaissance des naufragés, qui après avoir abandonné leur navire coulant sous leurs pieds, s'étaient réfugiés dans leurs embarcations. Ces malheureux, abandonnés à la merci des flots, et dénués de toute ressource, étaient arrivés au dernier degré d'épuisement, quand ils furent heureusement rencontrés par l'*Adrian*, qui, non sans de pénibles efforts, réussit à les recueillir à son bord. L'équipage entier du bâtiment naufragé a été sauvé, à l'exception d'un matelot, qui a péri dans les flots.

NEW-YORK SAUVÉ DE LA SOIF.—La douceur inaccoutumée de la saison avait fait concevoir des craintes sérieuses pour l'approvisionnement de la glace à New-York, où ce produit est d'une consommation si générale, la compagnie des glacières du lac Rockland vient de rassurer le public en annonçant qu'elle avait déjà commencé sa précieuse récolte sur ce lac, et que, pour peu qu'il y eût encore quelques gelées, il lui serait aisé de remplir ses réservoirs. Nous ne mourrons donc pas de soif l'été prochain.

INTERMÈDE INATTENDU.—Dernièrement on jouait Mazeppa au théâtre d'Albany. On était au moment où le chef tatar des cosaques est lié sur le dos de sa monture et lancé dans le désert. Tout à coup le cheval de Mazeppa, trouvant sans doute la scène trop étroite pour représenter les steppes de la Tartarie, franchit l'orchestre, traverse le parterre, enfile le couloir et gagne la rue, puis lorsqu'il croit avoir suffisamment promené le malheureux acteur sur son dos, il revient au théâtre et continue son rôle. Cet intermède qui n'était pas sur le programme causa une assez vive sensation dans le public, et surtout parmi les spectateurs du parterre.

VENEZUELA.—Nous avons des nouvelles de Caracas jusqu'au 8 janvier. L'agitation politique continuait à être extrême. Le président Monagas paraît avoir mécontenté les partis qui l'a porté au pouvoir en commençant la sentence capitale prononcée contre Guzman, et en accordant quelques emplois à des membres du parti populaire.

Le général Paez se préparait à quitter le pays, mais des pétitions signées par les citoyens les plus influents le conjuraient de ne pas exécuter cette résolution.

Le général Florès, après de vains efforts pour amener une conciliation entre les esprits, est aussi parti pour St Thomas et la Jamaïque, en exprimant le vif regret qu'il éprouvait de laisser son pays en proie à de telles divisions. *La Liberal* parle en termes pompeux des marques de sympathie générale reçues par l'ex-président de l'Equateur.

FEUILLETON.

Mémoires d'un Médecin.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

TROISIÈME PARTIE.

JOSEPH BALSAMO.

LXXXVI.

Où Gilbert voit qu'un crime est plus facile à commettre, qu'un préjugé à vaincre.

A mesure que diminuait la sensation douloureuse qui s'était emparée de Gilbert, ses idées devenaient plus nettes et plus précises.

Sur ces entrefaites, l'ombre qui s'épaississait l'empêcha de rien distinguer; alors un invincible désir le prit de voir les arbres, la maison, les murs, que l'obscurité venait de confondre dans une seule masse, sur laquelle il ait flotté égaré comme sur un abîme.

Il se souvint qu'un soir, en des temps plus heureux, il avait voulu se procurer des rencontres d'Andrée, la voir, l'entendre parler même, et qu'au péril de sa vie, souffrant encore de la manière qu'il avait suivi le 31 mai, il s'était laissé glisser le long de la gouttière, du premier étage jusqu'en bas, c'est à dire jusqu'à ce bonheur aux sol du jardin.

En ce temps-là, il y avait un grand danger à pénétrer dans cette maison, que le baron habitait, où Andrée était si bien gardée, et cependant, malgré ce danger, Gilbert se rappelait combien la situation était douce, et combien son cœur avait joyeusement battu quand il avait entendu le bruit de sa voix.

—Voyons, si je recommençais, si une dernière fois j'allais chercher le souvenir ou lui la présence; si une fois encore j'allais chercher le sable des allées, la trace aussi qu'ont du y laisser les pas de ma maîtresse.

Ce mot, ce mot effrayant qu'il eut été entendu, Gilbert l'articula presque haut, prenant à le prononcer un étrange plaisir.

Gilbert interrompit son monologue pour fixer un regard profond sur la place où il devinait que le pavillon devait être.

Puis, après un instant de silence et d'investigation:

—Rien n'annonce, ajouta-t-il, que le pavillon soit habité par d'autres locataires; ni lumières, ni bruit, ni portes ouvertes; allons!

Gilbert avait un mérite: c'était, une fois sa résolution prise, la rapidité d'action avec laquelle il l'exécutait. Il ouvrit la porte de sa mansarde, descendit à tâtons comme un sylphe devant la porte de Rousseau, puis, arrivé au premier étage, il enjamba courageusement le plomb, et se laissa glisser jusqu'au bas, au risque de faire une vieille culotte de cette culotte si fraîche encore le matin.

Arrivé au bas de l'escalier, il repassa par toutes les émotions de sa première visite au pavillon, il erra sous ses pas le sable, et reconnut la petite porte par laquelle Nicole avait introduit M. de Beausire.

Enfin, il alla vers le perron pour appuyer ses lèvres sur le bouton de cuivre de la persienne, se disant que, sans nul doute, la main d'Andrée avait pressé ce bouton. Le crime de Gilbert lui avait fait de son amour quelque chose comme une religion.

Tout à coup, un bruit venu de l'intérieur fit tressaillir le jeune homme, bruit faible et sourd comme celui d'un pas léger sur le parquet.

Gilbert recula.

Sa tête était livide, et, en même temps, si bourrelée depuis huit ou dix jours, qu'en apercevant une lueur qui filtrait à travers la porte, il crut que la superstition, cette fille de l'ignorance et du remords, allumait dans ses yeux un de ses sinistres flambeaux, et que c'était ce flambeau qui transparaissait sur les lames des persiennes. Il crut que son âme, chargée de terreurs, équivoquait une autre âme, et que l'heure était venue d'une de ces hallucinations comme en ont les fous ou les extravagants passionnés.

Et cependant le pas et la lumière approchaient toujours. Gilbert voyait et entendait sans croire; mais la persienne s'ouvrant soudain au moment où le jeune homme s'approchait pour regarder à travers les lames, il fut rejeté par le choc sur le côté du mur, poussa un grand cri, et tomba sur les deux genoux.

Ce qui le prosternait ainsi, c'était moins le choc que la vue: dans cette maison qu'il croyait déserte, à la porte de laquelle il avait frappé sans qu'on lui ouvrît, il venait de voir apparaître Andrée.

La jeune fille, car c'était bien elle et non pas une ombre, poussa un cri comme Gilbert; puis, moins effarée, car sans doute elle attendait quelqu'un:

—Qu'y a-t-il? demanda-t-elle. Qui êtes-vous? que désirez-vous?

—Oh! pardon, pardon, mademoiselle! murmura Gilbert la face humblement tournée vers le sol.

—Gilbert, Gilbert ici! s'écria Andrée avec une surprise exempte de peur et de colère; Gilbert dans ce jardin! Que venez-vous y faire, mon ami?

Cette dernière appellation vibra douloureusement jusqu'au fond du cœur du jeune homme.

—Oh! dit-il d'une voix émue, ne m'accablez pas, mademoiselle, soyez miséricordieuse; j'ai tant souffert!

Andrée regarda Gilbert avec étonnement, et comme une femme qui ne comprenait rien à cette humilité.

—Et d'abord, dit-elle, relevez-vous, et expliquez-moi comment vous êtes ici.

—Oh! mademoiselle, s'écria Gilbert, je ne me relèverai point que vous ne m'ayez pardonné!

—Qu'avez-vous donc fait contre moi, pour que je vous pardonne? dites, expliquez-vous; en tout cas, continua-t-elle avec un sourire mélancolique, comme l'offense ne peut être grande, le pardon sera facile. C'est Philippe qui vous a remis la clé?

—La clé?

—Sans doute, il était convenu que je n'ouvrirais à personne en son absence, et, pour que vous soyez entré, il faut bien que ce soit lui qui vous en ait facilité les moyens, à moins que vous n'ayez passé par dessus les murs.

—Votre frère, monsieur Philippe, balbutia Gilbert? non, non, ce n'est pas lui; mais ce n'est point de votre frère qu'il s'agit, mademoiselle; vous n'êtes donc point partie? vous n'avez donc pas quitté la France? O bonheur, bonheur inespéré!

Gilbert s'était relevé sur un genou, et, les bras ouverts, remerciait le ciel avec une étrange bonne foi.

Andrée se pencha vers lui, et le regardant avec inquiétude:

—Vous parlez comme un fou, monsieur Gilbert, dit-elle, et vous allez déchirer ma robe; lâchez donc ma robe, je vous prie, et mettons fin à cette comédie.

Gilbert se releva.

—Vous voilà en colère, dit-il; mais je n'ai point à me plaindre, car je l'ai bien mérité; je sais que ce n'est point ainsi que j'eusse dû me présenter; mais que voulez-vous, j'ignorais que vous habitassiez ce pavillon; je le croyais vide, solitaire; ce que j'y venais chercher, c'était votre souvenir: voilà tout.... Le hasard seul.... En vérité, je ne sais plus ce que je dis; excusez-moi; je voulais d'abord m'adresser à M. votre père; mais lui-même avait disparu.

Andrée fit un mouvement.

—A mon père, dit-elle, et pourquoi à mon père?

Gilbert se trompa à cette réponse.

—Oh! parce que je vous crains trop, dit-il; et cependant, je le sais bien, mieux vaut que tout se passe entre vous et moi; c'est le moyen le plus sûr que tout soit réparé.

—Réparé! qu'est-ce que cela? demanda Andrée, et quelle chose doit être réparée, dites?

Gilbert la regarda avec des yeux pleins d'amour et d'humilité.

—Oh! ne vous courroucez pas, dit-il; certes, c'est une grande témérité à moi, je le sais; à moi, qui suis si peu de chose; c'est une grande témérité, dis-je, que de lever les yeux si haut; mais le malheur est accompli.

Andrée fit un mouvement.

—Le crime, si vous voulez, continua Gilbert; oui, le crime, car réellement c'était un grand crime. Eh bien! de ce crime, accusez la fatalité, mademoiselle, mais jamais mon cœur....

—Votre cœur; votre crime; la fatalité.... Vous êtes insensé, monsieur Gilbert, et vous me faites peur.

—Oh! c'est impossible qu'avec tant de respect, tant de remords; qu'avec le front baissé, les mains jointes, je vous inspire un autre sentiment que la pitié. Mademoiselle, écoutez ce que je vais vous dire, et c'est un engagement sacré que je prends en face de Dieu et des hommes, je veux que toute ma vie soit consacrée à expier l'erreur d'un moment; je veux que votre bonheur à venir soit si grand, qu'il efface toutes les douleurs passées. Mademoiselle.... Gilbert hésita.

—Mademoiselle, consentez à un mariage qui sanctifiera une criminelle union.

Andrée fit un pas en arrière.

—Non, non, dit Gilbert, je ne suis point un insensé; n'essayez pas de fuir, ne m'arrachez point vos mains que j'embrasse; par grâce, par pitié...., consentez à être ma femme.

—Votre femme! exclama Andrée, croyant que c'était elle-même qui devenait folle.

—Oh! continua Gilbert avec des sanglots dévorans, oh! dites que vous me pardonnez cette nuit horrible; dites que mon attentat vous a fait horreur; mais dites aussi que vous pardonnez à mon repentir; dites que mon amour, si longtemps comprimé, justifiait mon crime.

—Misérable! s'écria Andrée avec une sauvage fureur, c'était donc toi! Oh! mon Dieu, mon Dieu!

Et Andrée saisit sa tête qu'elle comprimait entre ses deux mains, comme pour empêcher de fuir sa pensée révoltée.

Gilbert recula muet et pétrifié, devant cette belle et pâle tête de Méduse, qui peignait à la fois l'épouvante et l'étonnement.

—Est-ce que ce malheur m'était réservé, mon Dieu! s'écria la jeune fille, en proie à une exaltation croissante, de voir mon nom doublement déshonoré: déshonoré par le crime, déshonoré par le criminel! Réponds, lâche! réponds, misérable! C'était donc toi?

—Elle l'ignorait, murmura Gilbert anéanti.

—Au secours! au secours! cria Andrée en rentrant dans son appartement. Philippe! Philippe! à moi, Philippe!

Gilbert, qui l'avait suivie, sombre et désespéré, cherchait des yeux autour de lui, soit une place pour tomber noblement sous les coups qui allaient, soit une arme pour se défendre.

Mais personne ne vint à l'appel d'Andrée; Andrée était seule dans l'appartement.

—Seule! oh! seule! s'écria la jeune fille avec une crispation de rage; hors d'ici, misérable! ne tente pas la colère de Dieu!

Gilbert releva doucement la tête.

—Votre colère, murmura-t-il, est pour moi la plus redoutable de toutes les colères; ne m'accablez donc pas, mademoiselle, par pitié.

Et il joignit les mains en suppliant.

—Assassin! assassin! vociféra la jeune femme.

—Mais vous ne voulez donc pas m'entendre? s'écria Gilbert; entendez-moi donc d'abord, au moins, et faites-moi tuer ensuite, si vous voulez.

—T'entendre, t'entendre, encore ce supplice! et que dira-tu, voyons!

—Ce que je dirai à tout à l'heure. C'est que j'ai commis un crime, crime bien excusable pour quiconque lira dans mon cœur, et que j'apporte la réparation de ce crime.

—Oh! s'écria Andrée, voilà donc le sens de ce mot que me faisait horreur avant même que je le comprisse; un mariage.... Je crois que vous avez prononcé ce mot?

—Mademoiselle! balbutia Gilbert.

—Un mariage, continua la belle jeune fille s'exaltant de plus en plus. Oh! ce n'est pas de la colère que je ressens pour vous, c'est du mépris, c'est de la haine; avec ce mépris, c'est un sentiment si bas et si terrible à la fois, que je ne comprends pas qu'on en puisse subir vivant l'expression telle que je vous la jette au visage.

Gilbert pâlit, deux larmes de rage brillèrent aux franges de ses paupières; ses lèvres s'amincirent, pâlissantes, comme deux filets de nacre.

—Mademoiselle, dit-il, tout frémissant, je ne suis pas si peu, en vérité, que je ne puisse servir à réparer la perte de votre honneur.

Andrée se redressa.

—S'il s'agissait d'honneur perdu, monsieur, dit-elle fièrement, ce serait de votre honneur à vous, et non du mien. Tel que je suis, mon honneur à moi est intact, et c'est moi qui serais en vous épousant que je me déshonorerais!

—Je ne croyais pas, répondit Gilbert d'un ton froid et incisif, qu'une femme, lorsqu'elle est devenue mère, dut considérer autre chose au monde que l'avenir de son enfant.

—Et moi, je ne suppose point que vous osiez vous occuper de cela, monsieur, répartit Andrée dont les yeux étincelaient.

—Je m'en occupe au contraire, mademoiselle, répondit Gilbert, commençant à se relever sous le pied acharné qui le foulait. Je m'en occupe, car je ne veux pas que mon enfant meure de faim, comme cela arrive souvent dans les maisons des nobles, où les hommes tiennent l'honneur à leur manière. Les hommes se valent entr'eux; des hommes qui valaient eux-mêmes mieux que les autres ont proclamé cette maxime. Que vous ne m'aimiez pas, je le conçois, car vous ne voyez pas mon cœur; que vous me méprisiez, je le conçois encore, vous ne savez pas ce que je pense; mais que vous me refusiez le droit de m'occuper de mon enfant, jamais je ne le comprendrai. Hélas! en cherchant à vous épouser, je ne cédais pas à un désir, une passion, une ambition; j'accomplissais un devoir, je me condamnais à être votre esclave, je vous donnais ma vie. Eh! mon Dieu, vous n'eussiez jamais porté mon nom, si vous eussiez voulu, vous eussiez continué de me traiter comme le jardinier Gilbert, c'était juste; mais votre enfant, vous ne deviez pas le sacrifier. Voici trois cent mille livres qu'un protecteur généreux, qui m'a jugé autrement que vous, m'a données pour dot. Si je vous épouse, cet argent m'appartient; or, pour moi, mademoiselle, je n'ai besoin de rien que d'un peu d'air pour respirer, si je vis, et d'une fosse dans la terre pour y cacher mon corps, si je meurs. Ce que j'ai en plus, je le donne à mon enfant; tenez, voilà les trois cent mille livres.

Et il déposa sur la table la masse de billets, presque sous la main d'Andrée.

—Monsieur, dit celle-ci, vous faites une grave erreur; vous n'avez pas d'enfant!

—Moi!

—De quel enfant parlez-vous donc? demanda Andrée.

—Mais de celui dont vous êtes mère. N'avez-vous pas avoué devant deux personnes: devant votre frère Philippe, devant le comte Balsamo, n'avez-vous pas avoué que vous étiez enceinte, et que c'était moi, moi malheureux!....

—Ah! vous avez entendu cela, s'écria Andrée; eh bien! tant mieux, tant mieux; alors, monsieur, voici ce que je vous répondrai: vous m'avez lâchement fait violence; vous m'avez possédée pendant mon sommeil; vous m'avez possédée par un crime; je suis mère, c'est vrai; mais, mon enfant n'a qu'une mère, entendez-vous! Vous avez violé, c'est vrai; mais vous n'êtes pas le père de mon enfant!

Et saisissant les billets, elle les jeta dédaigneusement hors de la chambre, de telle façon qu'ils effleurèrent, en volant, le visage bouleversé du malheureux Gilbert.

Alors il ressentit un mouvement de fureur tellement sombre, que le bon ange d'Andrée dut trembler encore une fois pour elle.

Mais cette fureur se contint par sa violence même, et le jeune homme passa devant Andrée sans même lui adresser un regard.

Il n'eut pas plutôt dépassé le seuil de la porte, qu'elle s'élança derrière lui, ferma portes, persiennes, fenêtres et volets, comme si, par cette action violente, elle mettait l'univers entre le présent et le passé!

(A continuer.)

FUNÉRAILLES DU DR. SLADE.—Les restes de feu le docteur James B. Slade, chirurgien du 16e régiment d'infanterie des E.-U., ayant été transportés ici de Mexico, seront déposés au cimetière protestant. Les funérailles auront lieu à 4 heures et demie, de la résidence du Dr Fenner, rue Carondelet, No 5. Les amis du défunt sont priés d'y assister, sans autre invitation.

PERDU—Un portefeuille contenant quatre billets, l'un tiré par M. Michel Moutardon, de la somme de $40, payable le 4 mars. Le second, tiré par M. Jean Claverie, à l'ordre de Jean Marie Courrège, de la somme de $57 50, payable le 5 courant. Le 3e, tiré à l'ordre de M. Raymond, pour la somme de $31 90, payable à vue. Le 4e, un billet tiré par la troisième Municipalité, de la somme du $8 16, ainsi que plusieurs autres comptes. Une récompense libérale sera payée à quiconque le rapportera chez M. JEAN MARIE COURREGE,
3 mars Rue de la Levée, No 8, 3e Municip.

FAILLITE—Cour de District des Etats-Unis pour le District de la Louisiane.—1er mars A. D. 1848, présent l'hon. Théodore H. McCaleb. Dans la faillite de A. Maurin—Second rapport des Commissaires. La Cour ayant référé l'état de la dite faillite aux Commissaires pour faire un second rapport sur la distribution des fonds parmi les créanciers qui ont prouvé leurs créances, et les Commissaires ayant fait leur rapport en conséquence, il est ordonné qu'une audition aura lieu en pleine cour, vendredi, 24 mars 1848, à 10 heures, moment auquel les créanciers, le failli et toutes les personnes intéressées pourront se présenter et déduire les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le dit rapport ne serait pas approuvé et homologué par la Cour, et les fonds distribués conformément. Toutes les objections et oppositions devront être écrites et présentées avant ou le jour même de l'audition.
Par ordre de la Cour.
N. R. JENNINGS, greffier.
3 mars. Par A. BOISBLANC, dép. greffier

BOTTES, souliers et brodequins—311 caisses en débarquement des navires New England et Massachusetts, à vendre par
R. G. HOBBS,
26 fév 12, rue de la Douane.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Avalanche, Whitesey, pr Anvers.
Delia Walker, Bray, pr New York.
Colombo, Pray, pr New York.
Monsoon, Loring, pr Boston.
Napier, Sandford, pr Baltimore.
Vicksburg, Berry, pr New York.
Colonist, Herron, pr Liverpool.
Fama Cobano, Ferry, pr Barcelonne.
Brick Wanderer, Holmes, pr Halifax, N. S.
Ganymede, Toye, pr Halifax, N. S.
Goelette Ella, Lafant, pr Pensacola.
Mont Vernon, Stone, pr Philadelphie.
Bogochet, Watts, pr [illegible].
Oregon, Leach, pr Tampico.
Victoria, Hollman, pr Matagorda.
Steamer Count Statts, Caldwell, pr Cincinnati.

ARRIVÉS.

Barque Virginia, Jonsson, de Gottenburg.
Brick Azores, Ausbury, de Thomaston.
Goelette Mary Fukins, Wilson, de Bravos.
Brother Jonathan, Welch, de Calcasieu.
Tom Hicks, Dutton, de Calcasieu.
Topic, ——, de la côte.
Dorathy, ——, de la côte.
Cultivator, ——, de la côte.
Louisiana, ——, de la côte.

—STEAMERS.—

Jas L Day, Reynolds de Mobile.
P M Streck, Streck, de Lafourche.
Mobile, Sutton, de Mobile.
Charles Hammond, Jones, de Cincinnati.
Martha Washington, Ackerman, Cincinnati.
Magnolia, [illegible], de Baton Rouge.
Saranak, McIntyre, de Pittsburgh.
Uncle Sam, Cotton, de Bayou Sara.
St Landry, Dagre, de Lockport.
Mattoon Jane, ——, de la côte.
Knoxville, Harris, de Concordia.
Oregon, Harris, de Mobile.
Iroquois, Moore, de Louisville.
Carlo, Gorham, d'Alexandrie.
[illegible], Scott, de Cincinnati.
Gov Jones, Turner, de Nashville.
Missouri Mail, Littleton, de St-Louis.

MEMORANDA.

La goelette April, Richardson, partie de ce port est arrivée à Rio Janeiro le 30 décembre, les navires suivans étaient en chargement dans le même port pour la Nouvelle Orléans, Peterhoff, Cantaro, Lenox, Ardennes et Edwin.

ARRIVÉS ET DÉPARTS DES VAPEURS ANGLAIS.

D'Angleterre pour Boston, le 19 février.
do New-York, le 26 do
do Boston, le 11 mars.
do New York, le 25 do

Les prochains départs pour l'Angleterre auront lieu comme suit:
De Boston, le 11 mars.
De New York, le 25 mars.

On appelle l'attention des acheteurs de la ville et de l'étranger, à la vente de terrerie qui aura lieu aujourd'hui, 3 du courant, à dix heures du matin, au magasin de J. B. Bache & Co, encanteurs, No. 30, rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville.

VENTE A L'ENCAN.

E. M. DELERY ayant été nommé par [illegible] encanteur spécial pour la vente des chevaux, voitures, drays et animaux, [illegible] dépôt [illegible] Bureau No. 47, rue des Magasins, Arcade de Banks.

Le dépôt pour les chevaux et voitures est établi encoignure Common et Baronne, [illegible].

THOMAS J. SPEAR & E. M. DELERY ont formé [illegible] Encanteurs pour la vente de [illegible] marchandises, &c. Bureau [illegible] No. 47, au 1er, Arcade de Banks.

THOMAS J. SPEAR,
E. M. DELERY.
3 mars—1m

AVIS est par [illegible] aux personnes [illegible] d'Etat pour la paroisse d'Orléans [illegible] de payer leur [illegible].
JOHN BRANNET,
3 mars Collecteur des taxes d'Etat.

Mme MACÉ

[illegible]

[illegible] Chartres.

A VENDRE, au [illegible]

[illegible]
Vins rouge et blanc, diverses [illegible].
[illegible] cerises à l'eau de vie.
[illegible] fruits.
5 paniers guignolet d'Angers.
[illegible] vides.
300 [illegible] des diverses qualités.
F. & J. LACOSTE,
3m 105, rue Royale.

BUREAU DU RAIL ROAD DE LA NLLE-ORLEANS & CARROLLTON.
CETTE Compagnie offre à vendre une somme considérable de billets protestés, payables en Louisiane et Alabama, on peut en voir la liste au bureau.
Tous les billets qui n'auront pas été vendus de ce jour à jeudi 30 mars courant, seront vendus ce jour là à l'encan, à l'Arcade de Banks, à midi, au plus fort enchérisseur.
CHARLES BAQUIER,
2 mars 1m Secrétaire.

BANQUE DE CITÉ.
Nlle Orléans, 1er mars 1848.
LA Direction de cette [illegible] déclaré un dividende de [illegible] sur le capital, [illegible] derniers, et de ce dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, lundi 11 courant.
2 mars—3 E. J. PALFREY, Caissier.

MADAME P. FRYER a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans qu'elle fera, samedi prochain, 4 du courant, l'ouverture de ses chapeaux de printems; aussi d'un grand assortiment de jaconas, mousselines, organdis, bareges, foulards unis et écossais, châles et mantelets de dentelle noire et blanche, gants, cravates, cols, etc, [illegible].

DROGUES ET MÉDICAMENTS
recemment reçus:
Hydriodate de [illegible]
Bi-carbonate de [illegible]
Gantale de potasse
Cyanure do
Acide citrique blanc;
Crème de tartre soluble;
[illegible] de quinine;
Nitrate d'argent fondu;
[illegible] de soude, brome, iode;
[illegible];
Acide succinique pur, cyanure de mercure;
Extrait de cigue do de Belladone;
Extrait de jusquiame, do de chardon Benit;
Do de Ratanhia, do de pavots, thridace;
Tiges de douce amère concassées;
Feuilles de bourrache; do de digitale;
Extrait double de jusquiame, do de chiendent;
Do do tubéreuse, do do jonquille.
A vendre par P. CUBACHE,
2 mars Encoig. Condé et St Philippe.

JACONATS imprimés ayant droit au drawback, 4 caisses en déchargement du navire Gen. Parkhill, de Liverpool, et à vendre par
DUNCAN KENNEDY,
3m 22, Toulouse.

CONSERVES alimentaires de St Louis, reçues récemment et à vendre par les soussignés:
Dindes confites; oies do.
Pâté de dindes sauvages, do de perdreaux.
Do lapreaux, do veau et volaille.
Do chevreuil, do poules de prairie.
Do canards sauvages.
Galantines de dindes sauvages.
Canards farcis aux olives.
Saucisses au naturel; Asperges do.
Haricots verts do.
Consommés, julienne, bouillis &c, &c.
Le tout en grandes, demi et quarts de boîtes. Les navires, passagers et autres personnes pourront obtenir des caisses assorties à des prix très réduits.
FERRON, Frères,
2m Enc. Royale et Dauphine.

SARDINES à l'huile—3000 boites et 1/2 boites sardines à l'huile de la marque bien connue B. Guilloux, ayant droit au drawback, à vendre par
2 m AUGUSTE MOLIER, 90, St Louis.

Chapellerie Parisienne,
A. MARCHAL,
40, RUE DE CHARTRES.
Vient de recevoir par les navires Pie IX et Francoma, du Havre:
6 caisses chapeaux soie,
5 do do castor gris, mode
1 do do feutre gris, Ami Chevera.
1 do do feutre noir,
10 do do paille, bords modes
2 do do do cadet bords simples.
3 do do do hommes, bords doubles.
3 do do do Balle pour bambins.
2 do do do Bussac do
12 douzaines casquettes paille pour enfants.
10 do chapeaux feutre, mode Joinville.
4 do do cadet, castor gris.
Une partie de ces marchandises peut être vendue pour l'exportation.

A VENDRE pour cause de départ, une bonne domestique de maison, excellente blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie. Pour les conditions, s'adresser rue Bourgogne, No. [illegible] entre St Louis et Conti. 1er mars.

A LOUER—Une excellente NOURRICE [illegible] ayant son enfant. S'adresser par lettre au bureau de l'Abeille. 1er mars.

A VENDRE, en débarquement du navire Bourbon, du Havre:
50 caisses absinthe Versin et Lecoutre.
1er mars N. DUDOUYT, 13, Toulouse.

GRAINES de Giromon de la récolte de 1847.—Le soussigné a en main un grand assortiment de graines de giromon de la meilleure qualité.
Aussi pois vache, graines de coton de Petit Golfe, clous de girofle, graines d'herbe, plantes et arbustes à bon marché, graines de jardinage de toute espèce, et à très bon marché, à vendre par
1er mars W. DINN, 11, rue Commune.

A VENDRE à bon marché pour du comptant, une machine à vapeur de la force de 35 chevaux, et d'une construction parfaite. Cette machine est établie sur le modèle le plus en usage, pour un moulin à scie, ou une presse hydraulique à coton. Pour plus amples informations s'adresser à Messrs. Cook & Stiles, 135, Nouvelle Levée, 2de Munic. 29 fév.

AVIS AUX CORDONNIERS.
A VENDRE à bas prix par le soussigné:
1 caisse peaux vernis de Nys, &c.,
1 do do do de Houstie,
1 do maroquins noirs,
1 do Peaux de veaux cirées,
1 do Prunelle noire,
1 do fil à cordonnier. D. B. MACARTY,
26 fév 238, Bourbon.

JOHN O. WOODRUFF & Co.
MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et de New-York.
No 98, rue des Magasins
JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF
14 jan

HUILE de baleine—3000 gallons épurée, à vendre par J. W. STANTON,
31 déc Encoig. Magazine et Lafayette.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
CONSEIL GÉNÉRAL.
Séance du mercredi 16 février 1848.
RÉSOLU par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, que l'article sept de l'ordonnance intitulée: "Ordonnance pour établir un taux uniforme de taxes sur les colporteurs marchands, détaillans, etc, etc," approuvé le 16 décembre 1846, et l'ordonnance supplémentaire, de décembre 1847, soient amendées de manière à exempter de toutes taxes, les artisans, marchands et détaillans qui vendent des objets manufacturés de leurs propres mains.
(Signé) D. STICKNEY, Président.
Approuvé le 29 décembre 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
A. D. CROSSMAN, Maire.

MARCHANDISES AU DRAW-BACK, reçues par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés:
4 caisses mousselines imprimées;
2 do mouchoirs bordures imprimées;
4 do do Madras;
8 do ombrelles assorties;
2 do cotons rouges;
10 do bas de coton blancs;
10 do chaussettes assorties;
2 do mérinos français;
2 do mousselines marquises.
LORNE & FROIS,
25 fév 21, rue de Chartres.

Marchandises françaises.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du Havre un assortiment complet de marchandises pour la saison, consistant en partie des articles suivants:
Couvertures de laine mérinos, lo en molleton; indiennes, charmas et bleu lisse, do charmas et bleu satine, do rouge lisse, damassé et satine; bordures pour [illegible]; madras français; indiennes à meubles; [illegible]; flanelle Bolivar; chaussons écrus et blancs gris français; do bas coton, do laine et coton, d'Ecosse; [illegible]; mérinos couleurs fantaisies; [illegible]; [illegible] d'Ecosse, cachemir écossais plaide de laine et satin; [illegible]; [illegible] Valenciennes, dentelles noires et [illegible]; [illegible]; gants de peau Jouvin pour hommes et pour femmes, do en castor, piqués, mouchoirs de soie, [illegible], ganses de soie, noires et blanches, florence couleurs, soieries noires, [illegible] et quadrillées, velours, peking, satin, taffetas noirs, satin couleurs, cravates et écharpes satin, noires et en couleurs pour hommes, [illegible], tarlatane, mérinos et cachemire d'Ecosse, [illegible] écharpes cachemire d'Ecosse, [illegible] eau de Cologne, crème anglaise, [illegible], ombrelles, parapluies, peignes, brosses, agrafes, boutons, etc, etc.
1 nov F. G. BARRIERE & CO.

L'IMAGE
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
D'ÉDUCATION, D'INSTRUCTION ET DE RÉCRÉATION.
L'IMAGE paraît une fois par mois en une livraison de 12 pages grand in-8o ornées d'un grand nombre de gravures sur bois pour l'intelligence des sujets.
Les abonnements partent du commencement de l'année 1847. L'année 1847 est complète.
Les premiers numéros de 1848 [illegible]; [illegible] 3 volumes d'une charmante collection composée sous le titre de NOUVEL AMI DES ENFANS, par Mr Saint Germain Leduc.
Cette revue est utile aux premières personnes qui [illegible] 1847 [illegible] 1848.
Le prix de l'abonnement est de $2 50 par an [illegible].
VICTOR HEBERT, agent
119, rue de Chartres.

A VENDRE, en débarquement du navire John Haring de Bordeaux,
[illegible] vin rouge ordinaire,
[illegible] cognac [illegible]
[illegible] do do
[illegible] par [illegible]
[illegible] entre Chartres et Levée.

SARDINES A L'HUILE—En grande, demi et [illegible] à vendre par F. SOTER,
11 fév coin d'Orléans et Dauphine.

VERRERIE, HUILE, PEINTURE—Un grand assortiment des articles ci-dessus, et de la verrerie [illegible] magasin, à vendre à des prix réduits, par
NATHAN JARVIS & Co.,
22 fév enc. Magasin et Commune.

EAU DE [illegible] E. de la marque Castillon, à vendre [illegible] du navire John Haring, [illegible].
B. TALAMON,
22 fév 152, rue Royale.

Liqueurs! Liqueurs!
No 40 rue St-Louis
EN [illegible] à vendre par [illegible]:
[illegible]
150 caisses curaçao,
[illegible] do anisette,
[illegible] do absinthe verte,
[illegible] do kirsch,
[illegible] paniers guignolet,
[illegible] do Dantzick,
[illegible] do eau-de-vie superfine,
[illegible] do do surfine;
[illegible] angostura bitters,
[illegible] do eau de vie;
[illegible] do l'eau de vie;
[illegible] do de l'eau de vie;
[illegible] de citron,
[illegible] diverses qualités;
[illegible] Stoughton bitters;
[illegible] vermouth;
[illegible] Marasquin;
50 caisses anisette Martinique;
14 pipes Irish Whiskey;
10 quarts de vieux Cognac.
10 barils Monongahela whiskey;
12 poinçons rhum Jamaïque;
24 pipes genièvre de Hollande;
[illegible] barils cidre;
14 do brandy gin du rave.
21 fév F. ROUMIEU
Rue St Louis, No. 20

A. BARRAUD,

Coiffeur-Parfumeur,

Encoignure des rues Royale et Orléans,

A l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de marchandises, à vendre à bon marché.

Nomenclature des articles.

Pour dames, bonnets, tours, [illegible], nattes; [illegible], gants, jarretières, éventails riches et ordinaires, [illegible], cravates, [illegible]; [illegible], chapelets et autres [illegible]; gravures de saints, statuettes pour chapelles, etc. Articles pour hommes.

Chemises en lin, do coton, devants en toile de lin, gants, [illegible], bretelles, cravates, [illegible], [illegible], nécessaires, portefeuilles, [illegible], cols, [illegible], ouvrage, articles pour toilette [illegible], vases, porcelaine, [illegible] et autres articles en porcelaine et cristal.

Grande variété d'objets de fantaisie pour cadeaux.

Parfumerie fine et superfine, des premières maisons de Paris, savoir:

[illegible]	$1 et $1 50 la douzaine.	
Crème de [illegible]	1 1 50	do
Savons,	1 2 50	do
Huile Macassar,	1 3 50	do
Huile Antique,	1 50 et 3	do
Eau de Cologne,	2 50 4 00	do
Moelle de bœuf,	4 00 5 00	do
Poudre de riz, à 50 cents et $1		do

Eau d'Afrique pour teindre les cheveux.

Pommade Barraud pour faire pousser les cheveux et les empêcher de tomber, pâte au miel pour les mains, [illegible] de perles pour blanchir le teint, vinaigre de toilette, extraits d'odeur pour le mouchoir, [illegible] pour les appartements, et autres articles en parfumerie qu'il serait trop long de détailler.
19 février

CALLIGRAPHIE.

AVIS AUX PARENTS.

MM. DOLBEAR, No 29 RUE DE CHARTRES, et No 15, RUE DU CAMP, font une classe à 4 heures P. M. pour la convenance des enfants qui vont à l'école.—Les autres classes ont lieu de 9 à 11 heures A. M. et de 7 à 9 P. M.—Il est fort dispendieux de bien [illegible] enseigner aux enfants dès le commencement, que de leur laisser contracter l'habitude d'une mauvaise position, qu'ils rendent difformes et affecte leur santé.—Les personnes qui visitent la ville peuvent dans peu de jours acquérir une écriture élégante.—On reçoit des élèves, depuis 6 jusqu'à 16 ans,—les dames peuvent acquérir une jolie écriture en peu de temps. 19 fév

DÉTENU à la geôle de la paroisse Saint-Charles, le griffe JOE, se disant appartenir à M. [illegible], de la Nouvelle-Orléans, le dit nègre est âgé d'environ 45 ans, mesure 5 pieds 4 pouces et ne parle qu'anglais.
Le propriétaire est prié de se présenter et de se conformer à la loi.
Paroisse St Charles, le 23 février 1848.
N. ST. MARTIN,
3 mars—1m Shérif.

$50 de Récompense.
PARTIE marronne, le 10 octobre dernier, de l'habitation de M. V. B. Marmillion, paroisse St Jean Baptiste, la négresse NANINE, couturière, parlant l'anglais et le français, âgée d'environ 35 ans, taille de 4 pieds 9 à 10 pouces, très noire, le [illegible] en dessous, ayant une cicatrice sur une joue; la dite négresse s'est évadée de la prison de la paroisse St Charles, où elle avait été enfermée. La récompense ci-dessus sera payée en s'adressant au propriétaire ou à M. Martin, rue de Chartres, 171.
29 fév—1m

$20 de Récompense.
PARTIE marronne de chez le soussigné, le 16 courant, la négresse créole MERANTE, âgée de 21 ans environ, 5 pieds, belle taille et belle figure, parlant le français et l'anglais. Quiconque la logera dans une geôle recevra la dite récompense.
25 fév—6 C. FARNWITZ.

DÉPOTS
DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No 200, Rue du Cirque
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L. A. GUILLEMAIN,
13 fév—1an Agent

E. C. GOUGH,
MARCHAND DE
Nouveautés et marchandises sèches
Rue de Chartres, No 4,
NOUVELLE-ORLEANS.
N. B.—Toiles d'Irlande et draps de lit de première qualité à l'usage des Familles. 24 déc

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
NOUVELLE-ORLEANS. 81, rue du Camp
17 no

W. L. Burgess. Geo. C. Taylor
BURGESS & TAYLOR,
Marchands-Commissionnaires.
Foin, Maïs, Avoine, Jambon, Porc, Graisse, &c.
CONSTAMMENT en main et en vente, en lots à la convenance des acheteurs, aux prix les plus bas de la place. No 11, Front Levée.
18 oct—1an

J. M. SHOOT,
Avocat et Commissionnaire
Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.
5 juin—1an

ESSENTIEL AUX MALADES—ANTI-IRRITANT AMONIACAL CONCENTRE de HOLLIES;
Remède souverain pour les rhumatismes, névralgie de la tête, épaules, poitrine, bras, mains, jambes, &c, &c. Toutes les maladies nerveuses, maux de tête, étourdissements, congestion à la tête, affections de poitrine, cotes et épaules, dyspepsies, sciatiques, lumbago, bronchites, douleurs dans le dos et les cotes, épilepsie, paralysie, goutte, inflammations et douleurs d'entrailles, péricardites, toux, indigestions, contusions et foulures, tumeurs blanches, mal de gorge, hystériques, ainsi que beaucoup d'autres maladies. Le remède ci-dessus forme un vésicatoire de n'importe quelle dimension dans l'espace de 2 à 5 minutes. Les malades et dessus [illegible] et les navires feront bien de s'approvisionner de ce remède. A vendre au bureau 150, rue [illegible] La manière de s'en servir sera indiquée par le propriétaire
14 fév—3m

AVIS.—Conformément à la loi de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 3 mai 1847, le Collecteur de taxes d'Etat pour le 7me district représentatif, compris entre les rues de la Levée, de l'Esplanade, des Champs-Elysées et du Lac Pontchartrain, donne avis aux citoyens résidents et non résidents de ce district, que son bureau est ouvert tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures A. M. à 4 heures P. M.

Les citoyens sont requis d'avoir à régler leurs taxes d'Etat dans les vingt jours qui suivront la présente publication, sous peine d'être poursuivis conformément à la loi.

LOUIS J. HERES,
Collecteur des taxes d'Etat pour le 7me district représentatif, No 103, rue des Grands Hommes.
Nlle Orléans, 26 février 1848. 26 fév

Maïs tamisé.
LES soussignés sont prêts à recevoir du maïs à tamiser et pourront en délivrer de 1500 à 2000 sacs par jour au plus bas prix.
EMERSON, TOURNE & CO.
25 fév 158 Tchoupitoulas.

EMMAGASINAGE de Café.—Nous pouvons emmagasiner dans un magasin au 3e étage dans un endroit sec 4000 sacs de maïs, au 2e et au 1er étage, 30 à 30,000 sacs. Les marchands ayant du café à emmagasiner feront bien d'examiner nos magasins.
EMERSON, TOURNE & CO.,
26 fév 158 Tchoupitoulas.

DRAYS, CHARRETTES.
25 Drays axes de bois et de fer 3 X 1, 3 1/2 X 1, 4 X 1 1/4 pouces.
24 brouettes, 15 brouettes à terre.
2 wagons à bœuf, 10 paires de charrettes à bœuf et à chevaux, des manufactures de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie, à vendre par
EMERSON, TOURNE & Co,
26 fév 158, Tchoupitoulas.

2000 barils chaux de Thomaston.
1000 do du Rosendale, 100 do ciment romain.
500 barils plâtre de Cuivre, 300 do do water proof.
100 do do Lubec mills, 50 do poussière de marbre.
20,000 briques à feu de Fitt[illegible] et Pensacola, à vendre par JOHN HAYMAN & C.,
78, Poydras & 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité
26 fév

CRINS A PLATRER en boucauts, à vendre par
JOHN HAYMAN & C.,
78, Poydras et 11, Magasins Rouges, 3e Municip.
26 fév

400 Barils chaux de marbre de [illegible]
JOHN HAYMAN & C.
78, Poydras et 11, Magasins Rouges, 3e Municip.
26 fév

RESINE N° 1, 2 & 3, à vendre par
JOHN HAYMAN & C.,
78 Poydras, & 11, Magasins Rouges, 3e Municip.
26 fév

200 Barils goudron, à vendre par
JOHN HAYMAN & C.
78 Poydras, & 11, Magasins Rouges, 3e Municip.
26 fév

HUILE D'OLIVE—25 paniers [illegible] ayant droit au draw back, en débarquement du navire Pie IX, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
29 fév—3 31 Vieille Levée.

CHAMPAGNE—50 paniers Champagne mousseux, ayant droit au draw back, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
26 fév—3 31, Vieille Levée.

AMANDES AMERES—70 boîtes de 25 livres chacune, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
26 fév—3 31, Vieille Levée.

VANILLE—[illegible] à vendre par
HEPBURN & TURPIN
26 fév [illegible]

SUCRE DE LA HAVANE—200 [illegible] en débarquement du brick [illegible] à vendre par
W. H. SIMMONS,
26 fév [illegible]

BARILS A MÉLASSE [illegible] à vendre par
W. H. SIMMONS,
26 fév 31, [illegible]

JAMBONS—Extra, choisis et passés à la sucre, à vendre par W. H. SIMMONS,
26 fév 31, rue Gravier.

CIGARES de la Havane—100,000 cigares et [illegible] sur commande en magasin et à vendre par
W. H. SIMMONS,
26 fév 31 rue Gravier.

CAFÉ DE LA HAVANE—[illegible] de premier [illegible], en débarquement et en magasin, à vendre par
W. H. SIMMONS,
26 fév 31, Gravier.

Charronnage de Philadelphie.
NOUVELLEMENT reçu par le [illegible] un assortiment de charronnage de New-York [illegible] drays, charrettes, roues, wagons, brouettes [illegible] de Wilson, Childs & Co. [illegible].
EMERSON, TOURNE & C.
26 fév 158, rue Tchoupitoulas.

A Vendre par le soussigné, en débarquement du navire ETNA, venant de Bordeaux,
100 barriques vin rouge.
[illegible] vin blanc.
[illegible] quarts de vieux cognac Castillon, la preuve.
[illegible] ayant droit à la restitution.
G. M. LUCAS,
21 fév—2m 30, Bienville.

J. E. LOUKE,
81, rue de Chartres, entre Bienville et Conti,
AMENSTRIE et de BOUTONS [illegible] assortiment complet de belles fournitures.
[illegible]

MÉMOIRES D'UN MÉDECIN,
PAR A. DUMAS.
LA deuxième livraison des Mémoires d'un Médecin, par Alexandre Dumas, est en vente à la librairie de V. HEBERT. 17 fév

TROISIÈME LIVRAISON
DES
SEPT PÉCHÉS CAPITAUX,
Par Eugène Sue.
LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX [illegible] se composent de sept romans [illegible]: l'Orgueil, l'Envie, la Colère, la Luxure, la Paresse, l'Avarice, la Gourmandise.
[illegible] l'Orgueil pour second titre la Duchesse.
Prix de chaque livraison, édition de la Semaine littéraire 15 cts [illegible].
VICTOR HEBERT,
21 fév 149, rue de Chartres.

Fournitures de Daguerreotype.
OBJECTIFS de Voitlander opérant rapidement
do do pour 1/4 de plaque.
do do pour 1/2 do
Plaques de première qualité:
50 douzaines 1/4 de plaque.
35 do 1/2 de do.
12 do 1/4 de do.
Un grand assortiment de cadres et [illegible] de toutes dimensions.
Brome 1re qualité.
Chlorure d'Iode, 1re qualité.
Hyposulfite de Soude, do
Cyanure de potassium, do
Rouge anglais, do
Tripoli de Venise, do
Terre pourrie très fine, do
A vendre à de très bas prix par
LEOPOLD JEANNET,
25 nov 22, rue St Louis.

Voitures à vendre, encoignure des rues Perdido et Carondelet.
Le soussigné offre à vendre à l'endroit ci-dessus, un grand assortiment de voitures de fabrique de Philadelphie. Tous ces articles sont de choix et seront vendus à bas prix pour du comptant.—Aussi—deux cabriolets pour médecins. Les amateurs sont invités à aller visiter le stock. GEO DOAD, carrossier.
Ateliers—No 50 & 31 dock, Philadelphie.
11 fév—1m

Dépôt de Voitures No 115, rue de la Commune, près de l'entrée privée de l'hôtel St Charles.
Le soussigné a constamment en main et reçoit des principales manufactures de New York et Philadelphie des voitures du genre le plus élégant et le plus moderne, à vendre à bon marché pour du comptant ou acceptances de la ville.
Les acheteurs peuvent être certains d'être servis à leur satisfaction; mon désir étant de mériter leur patronage. A. E. CRANE.
14 fév—1m

Pour clore une consignation.
8 Caisses bon vin de Champagne mousseux, à vendre par B. TALAMON,
31 jan 152 rue Royale.

CEINTURES en crêpe de Chine—quelques caisses ceintures crêpe de Chine ponceau, pour les marchés mexicains, ayant droit au débenture, à vendre à bas prix par
DUFOUR, DURAND & Co,
17 fév 25, Chartres

EN débarquement du navire John Haring, de Bordeaux
270 milliers bouchons à bouteilles fins et superfins
10 do do à dame-jeannes, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
17 fév 11 et 15, rue St Louis.

COUVERTES—6 balles couvertes françaises, à vendre par EUG. ROCHEREAU,
21 fév 17 et 19, rue St-Louis.

FAUCILLES de toute grandeur et de toute forme.—Un grand assortiment reçu depuis quelques jours par H. BONNABEL,
7 fév Droguiste rue Tchoupitoulas, No. 37.

MME PIAUBERT a l'honneur d'informer le public qu'elle se propose de donner des leçons particulières de Français, de Littérature et d'Histoire; elle se rendra chez les personnes qui désireraient prendre des leçons dans ces diverses branches, ou bien les recevra chez elle, à leur choix. Pour les conditions, s'adresser rue de Chartres, No. 150. 16 fév—15

Cuisines portatives de Beebe.
LES soussignés venant de recevoir un assortiment de ces cuisines, invitent le public à venir les examiner.
Ces cuisines sont faites d'après le même modèle que les grandes, excepté qu'elles ont plus petites et qu'elles ont l'avantage de pouvoir être déplacées sans aucun travail, attendu qu'elles reposent sur des pieds et qu'elles sont entièrement closes.
S. MASPERREAU & Co.
25 fév No 99, rue Condé.

AVIS AUX TAPISSIERS.
A VENDRE à bas prix par le soussigné:
3 caisses mérinos [illegible]
[illegible]
[illegible] D. B. MACARTY, 238, Bourbon.

VANILLE.—Une caisse grosses de vanille, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
30 jan 55, Vieille Levée.

CANDIDATS.

Nous sommes autorisés à annoncer que l'hon. A. D. CROSSMAN est candidat pour être réélu Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans.

MM. les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez m'annoncer comme candidat à la place de Recorder de la Municipalité No Un, à l'élection d'avril prochain. JULES BENIT.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille. Veuillez annoncer M. L. F. BUREAU comme candidat à la place de Recorder de la Première Municipalité.
29 jan UN GRAND NOMBRE D'ÉLECTEURS.

MESSIEURS LES EDITEURS,
Veuillez annoncer [illegible] RAMOS, Recorder [illegible] est candidat [illegible] à la même place pour [illegible] prochain.

QUARTIER GÉNÉRAL.
LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 2 mars 1848.
CONFORMÉMENT à la section 31 de la loi du 19 mars 1842, il sera procédé lundi prochain, 6 du courant, à l'Arsenal, depuis 5 heures jusqu'à 6 heures de l'après-midi, à l'élection d'un major commandant [illegible], en remplacement du major Louis Gally, dont le terme de service est expiré.
La dite élection sera présidée par le major F. Chatry, inspecteur de [illegible] [illegible].
Par ordre, [illegible]
3 mars [illegible]

QUARTIER GÉNÉRAL.
LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, [illegible].
CONFORMÉMENT à la section [illegible] mars 1842 il sera procédé [illegible] à l'Arsenal, depuis 4 heures jusqu'à 6 heures de l'après-midi, à l'élection d'un Lieutenant-Colonel commandant les deux escadrons de cavalerie de la Légion, en remplacement du Lieutenant-Colonel B. Vignié, dont le terme de service est expiré.
Il sera aussi procédé [illegible] au scrutin à l'élection d'un major pour les dits escadrons.
La dite élection sera présidée par [illegible], [illegible] régiment de [illegible] et du [illegible] de la légion [illegible] à cheval.
Par ordre, D. AUGUSTIN,
Brigadier-général.
29 fév P. A. NAUTRE, Aide de Camp.

INSTITUTIONS.

Institution de Jeunes Demoiselles.
Fondée par Mme ARPIN, dirigée par
Mme DERON & HUET.
Nos. 137 et 165,
Rue Bourbon, entre [illegible].
MME DERON [illegible] par Mme Arpin [illegible].
[illegible]
[illegible] pour [illegible] Mme DERON est de pouvoir [illegible] à faire des cours français dans les diverses branches de l'Institution.
La langue anglaise sera aussi l'objet d'une attention toute particulière. Des maîtresses d'une capacité reconnue, et un professeur [illegible] seront chargés de diriger les classes d'anglais.
[illegible]
Cependant, les choses qui [illegible] DERON [illegible].
[illegible]
CONDITIONS.

Pensionnaires,	$ 25
Demi-pensionnaires,	[illegible]
Externes—1re et 2me classes,	[illegible]
Idem 3me, 4me et 5me classes,	[illegible]
Idem 6me classe.	[illegible]
Arts d'agrément payés séparément.	
Musique—Piano et harpe,	$ 12
Do —Solfège et chant.	[illegible]
Dessin,	6
Danse,	6

INSTITUTION DE Mme DESRAYAUX.
Rue des Remparts, encoignure Bienville
Et, à dater du 1er mars.
Rue de Bourgogne
Entre les rues [illegible].
LE nouveau local [illegible] achevé et prêt [illegible] [illegible].
15 fév—

LES soussignés viennent de recevoir [illegible] les articles suivants [illegible] par les derniers arrivages d'Europe:
[illegible] de valenciennes.
[illegible]
[illegible] blanc. Ditto en couleur.
[illegible]
[illegible] dentelles imprimées,
[illegible] Nouveautés
[illegible] et 5/4.
[illegible]
Percale [illegible] ditto.
Services de table unis et damassés.
Toile à draps, 6, 10 et 12 1/4 de large.
Toile d'Irlande pour chemises.
Toile de Paris, Bretagne et Platille.
Toile grise pour rideaux de galerie.
Mousseline blanche brodée pour robes,
Ditto ditto ditto en couleur.
Ditto pour rideaux brochée à jour,
Ditto à carreaux pour moustiquaires.
Brin blanc en fil à carreaux pour moustiquaires.
[illegible] dentelle valenciennes.
Corsets sans coutures.
[illegible] de toutes les largeurs.
Percale et Nansou blanc.
Percale brochée.
Boutons, galons, lacets &c.
Eau de cologne, Eau de fleur d'oranger, [illegible] Parfumeries, &c., &c. D. B. MACARTY,
29 fév 238, Bourbon.

PIANOS EN FER
D'UN GENRE NOUVEAU
DE
ERARD ET PLEYEL

PIANOS A QUEUE, GRAND MODÈLE, A SEPT OCTAVES ET A DOUBLE ÉCHAPPEMENT, [illegible] et [illegible].
PIANOS A QUEUE, GRAND MODÈLE, A SEPT OCTAVES, DE PLEYEL.
AUSSI—Pianos droits, grand patron, cordes obliques, d'ERARD.

CES instrumens ont reçu les perfectionnements qui leur donnent une puissance et une énergie de sons qu'on ne trouve pas dans les autres et qui les distinguent, et se font remarquer de ceux qui [illegible] les préférer aux ceux qui ne sont que stridents.
Messieurs les artistes et amateurs sont particulièrement invités à venir en juger chez le soussigné.
A. PERIER,
299, rue Royale, entre St Philippe et Ursulines.
NOTA—Prix réduits—On trouvera aussi un piano adopté au système en fer de son invention. Cette invention, est d'autant plus remarquable qu'elle augmente la beauté et la qualité du son et donne une grande force à l'instrument. Ce Piano sera vendu à un prix très modéré, ainsi que des Pianos de différents genres, à vendre bien au-dessous des prix ordinaires. 26 nov—3m

J. FAIVRE
& J. D. ALLOVON,
déjà si connus par L'INVENTION DE LEUR SYSTÈME EN FER, [illegible] incontestablement supérieur [illegible] ce qu'il y a eu de fait jusqu'ici [illegible] concurrents eux-mêmes ne peuvent désavouer, informent le public qu'ils ont en ce moment un très beau choix de PIANOS de tout genre qu'ils viennent de donner à des prix inférieurs à ceux de tous les établissements de cette ville.
Leur sieur Allovon étant allé dernièrement en France pour augmenter leur fabrique de Paris déjà très considérable, mais que le grand débit avait rendu insuffisante, fait qu'ils peuvent maintenant offrir à leurs nombreux clients un magnifique choix de PIANOS A QUEUE, A SEPT OCTAVES, CARRÉS ET DROITS également à SEPT OCTAVES, SYSTÈME EN FER, de leur fabrique avec lesquels aucun piano ne peut lutter avec avantage comme solidité et tenue d'accord.
Plusieurs facteurs de France ont voulu par les conseils et la soi-disante expérience des marchands de cette ville se rapprocher de cet excellent système en fer qui a été bien apprécié par la population louisianaise, mais ces messieurs l'emploieront faire la différence énorme qui existe entre leurs pianos et ceux que l'on importe.
Outre le choix varié de pianos de la fabrique de ces messieurs l'on trouvera constamment d'excellents pianos, d'ERARD et de PLEYEL, modifiés de leur système en fer, [illegible] nouveaux.
On trouvera également à louer un grand choix de pianos de tous prix.
Rue [illegible], [illegible] Chartres et Royale.

CONFITURES—[illegible] caisses confitures de la Havane, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par TROSCLAIR & LAMPRE,
25 fév 28, Vieille Levée.

AMUSEMENTS.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.

SAMEDI, 4 MARS 1848.
La seconde représentation de la reprise de
ANNE DE BOULEN,
Grand opéra en 4 actes et 6 tableaux, de Donizetti.

On commencera à 7 heures.

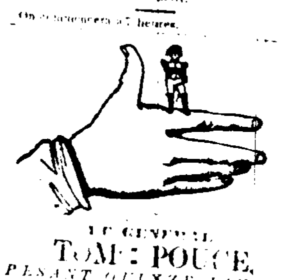

LE GÉNÉRAL
TOM POUCE,
PESANT QUINZE LIVRES
D[illegible]
[illegible]
Heures des Représentations.
[illegible]
[illegible]
St Charles [illegible]
Le GÉNÉRAL [illegible] le courant, et s'arrêtera [illegible] Francisville, Natchez, Vicksburg et Memphis.
2 mars

ASCENSION.

Dimanche 5 du courant, à 4 heures de l'après-midi, à Alger.

MLLE EMMA [illegible]
[illegible]
Les [illegible]
Entrée—50 cents. Enfants et domestiques, demi prix.

AMPHITHÉATRE NATIONAL DE STICKNEY.
Sur la place Washington, 3me Municipalité.
L'[illegible] est respectueusement [illegible]
[illegible]

SALLE ST-LOUIS.
BALS DES PÈRES DE FAMILLE
UNE assemblée des souscripteurs [illegible] BAL [illegible] nommés commissaires:

[illegible] Lafitte,	R. Conway,
G. Schmidt	J. H. W[illegible]
[illegible]	C. Ramos,
E. L. [illegible]	J. M. Grass,
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

4me BAL D'ANNIVERSAIRE
De la Société de Bienfaisance des Israélites de la Nouvelle Orléans.
QUI aura lieu à la [illegible]
[illegible]
Comité
[illegible] M. Kursheedt,
M. Goldsmith, A. M. Bechman,
B. Florance, J. Newton
S. Wacher A. D. Henriquez,
L. [illegible] Joseph Cohen,
S. Mayer George [illegible]
L. Jacobs, A. Wolfe.
Le [illegible] vendredi, [illegible] No. 15, rue du Camp, pour [illegible].

MODÈLE DES ARTISTES.
Venant sous la direction du Dr. COLLYER.
Membre des académies Royales de Londres et Paris.
LA [illegible]
[illegible]

SALLE ST-LOUIS.
BAL ET SOUPER DES PÈRES DE FAMILLES.
UNE liste de souscription est ouverte au bureau de la salle [illegible] pour un magnifique BAL et SOUPER qui sera donné le lundi, 6 mars, par les pères de familles.
S'adresser à B. RUFFIER,
13 jan Secrétaire de la Salle St Louis

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS à vendre. S'adresser à EDWD SIGEL,
23 déc—[illegible] No 7 rue du Canal

CHANGE SUR BORDEAUX—A vendre par
D. LANATA,
29 janv 9 Jefferson

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
10 fév LEOPOLD JEANNET,
22 rue St Louis

SALAISONS de Marseille—A vendre par le soussigné:
30 caissons de 12 pommes câpres;
30 do do olives verdales;
30 do do cornichons.
LEOPOLD JEANNET,
10 fév 22, rue St Louis

50 Caisses vin Muscat de Frontignan, Viguier & Co, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
10 fév 22, rue St Louis

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON DE LA LEVÉE.
Nlle-Orléans, 19 janvier 1848.
ATTENDU qu'une demande a été faite à cette Compagnie pour un duplicata du certificat No [illegible] de 8 actions du capital de la dite Compagnie, de $200 chacune, daté le 23 février 1832, au nom de J. Louis Prevost, lequel certificat a été perdu ou égaré.
Toute personne ou personnes qui pourraient être en possession du dit certificat, sont requises par les présentes, de faire connaître les raisons pour lesquelles le dit duplicata ne serait pas émis et délivré conformément aux règlemens de la dite Compagnie.
31 jan—4t—1ps. F. J. FORSTALL,
Secrétaire

Banque de Cité.
Nouvelle Orléans, 21 février 1848.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette institution, qu'une élection de douze directeurs pour servir pendant l'année courante, aura lieu à cette banque lundi, 6 mars prochain, entre dix heures et deux heures P. M.
21 fév E. J. PALFREY, caissier.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 19 février 1848.
CETTE Banque offrira en vente publique son portefeuille de billets protestés, lundi, 27 mars prochain, à midi, à la Bourse St Louis. Le bureau d'Administration recevra jusqu'au 21 mars des propositions pour le règlement de ces billets.
Par ordre, G. MILTENBERGER,
21 fév—19 Caissier

Département des Travaux Hydrauliques.
BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.
31 janvier 1848.
L'ÉLECTION annuelle de six Directeurs qui doivent servir pendant l'année courante, aura lieu au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, No 25, lundi, 6 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 P. M.
31 jan—30t S. E. PERCY, Secrétaire.

BAREGES RICHES, DE PARIS, ET MOUSSELINES DU DERNIER GOÛT.
RÉCEMMENT reçu par C. M. SIMPSON, No. 88, rue de Chartres, [illegible] de la Douane, [illegible] assortiment de BAREGES RICHES et de MOUSSELINES, pour la saison actuelle [illegible] les plus à la mode et du dernier goût à Paris.
Aussi:
3000 yardes [illegible]
[illegible]

A Vendre par le soussigné, en débarquement du brick S[illegible] du Havre:
Graines de choux [illegible]
do de [illegible]
21 fév D. LANATA,
10, Jefferson

LIQUEURS—20 caisses Absinthe Versin et Lecoultre Sauvageot et Brunelon, 6 do de 25 pots absinthe extra superfine, 75 caisses de douze bouteilles et 24 demi de liqueurs fines, surfines et superfines, de différents modèles de flacons, 80 paniers de bouteilles guignolet, à vendre par NUMA LACOSTE,
21 fév 147 rue Royale

CHAMPAGNE—200 paniers en bouteilles et demi de la Clef et de la Couronne, à vendre par
21 fév NUMA LACOSTE, 147 rue Royale

CONSERVES—800 boîtes, demi boîtes et quarts de boîtes sardines à l'huile, 600 boîtes et demi boîtes pois, 300 do do de cèpes à l'huile, 100 demi boîtes truffes au naturel, à vendre par NUMA LACOSTE,
21 fév 147 rue Royale

FRUITS—100 fruits au jus Theronneau, Nelson, Dupuy et Chauvet fils, 400 caisses cerises, poires, prunes, pêches, abricots et fruits assortis à l'eau de vie, à vendre par NUMA LACOSTE,
21 fév 147 rue Royale.

PRUNES PÊCHES—25 caisses de douze paubans différents modèles de la marque Fau & co, à vendre par NUMA LACOSTE,
21 fév 147 rue Royale.

HUILE, Salaisons, Bouteilles, Damejeannes, etc, etc—300 paniers de 12 bouteilles et 24 demi do huile Plagnol, 300 caisses câpres, cornichons, olives et anchois, 400 paniers bouteilles et demi do de toutes qualités, 1,000 damejeannes de 1, 2, 3, 4 et 5 gallons, 300 milliers bouchons fins, demi do et à damejeannes, 20,000 capsules pour bouteilles, à vendre par NUMA LACOSTE,
21 fév 147 rue Royale

SAUCISSONS de Lyon—6 barils en débarquement du navire Pie IX, venant du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE
26 fév 147 rue Royale

SUCRE de la Havane—335 caisses sucre blanc en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par TROSCLAIR & LAMPRE,
19 fév 28, Vieille Levée.

VIN MUSCAT—175 caisses de Chasselat Grignan et Viguier, à vendre par
21 fév NUMA LACOSTE, 147 rue Royale.